



Immatriculation suspendue

Par **Guillaxx**, le **20/04/2021 à 15:06**

Bonjour,

J'ai acheter un véhicule y'a 2 ans et demi

J'ai été arrêter en janvier 2020 pour véhicule voler.

Le véhicule d'origine française qui été un leasing à été reimmatriculer au Luxembourg. Le loueur a donc porter plainte une fois que le client ne payer plus.

Mais Après preuves de mon achat et de ma bonne foi la magistrate décide finalement de me restituée le véhicule

L'officier de police judiciaire m'indique que je n'aurais plus jamais de problème que le véhicule est à moi et que je fais dorénavant ce que je veux avec.

Aujourd'hui je veux le revendre et à ma grande surprise sur le certificat de non gage il y'a marquer immatriculation suspendue véhicule réimmatriculer à l'étranger depuis le 07/2018

L'autorisation de circulation de ce véhicule a été suspendue. Une levée de suspension est nécessaire pour la remise en circulation du véhicule.

Je comprend pas j'ai été contrôler plusieurs fois depuis 1 an et je n'ai jamais eu aucun problème.

Que dois je faire pour enlever cette mention ? Merci d'avance de votre aide